Zeitschrift: Jahrbuch der Schweizerischen Gesellschaft für Urgeschichte =

Annuaire de la Société suisse de préhistoire = Annuario della Società

svizzera di preistoria

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Urgeschichte

Band: 52 (1965)

Artikel: La Baume d'Ogens, gisement épipaléolitique du plateau vaudois : note

préliminaire

Autor: Egloff, Michel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-115050

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MICHEL EGLOFF

LA BAUME D'OGENS, GISEMENT ÉPIPALÉOLITHIQUE DU PLATEAU VAUDOIS NOTE PRÉLIMINAIRE

La découverte d'un gisement mésolithique dans une région où n'avaient jamais été signalés de vestiges se rapportant à cette période justifie la publication d'une note avant même que les fouilles et l'étude des matériaux recueillis ne soient achevées. Jusqu'en 1955, en effet, la plus ancienne civilisation connue sur le Plateau à l'ouest de l'Aar était celle de Cortaillod. La fréquentation au Mésolithique déjà de la contrée intermédiaire entre les gisements du canton de Berne et ceux de l'Ain semblait cependant extrêmement probable, bien que le seul gisement épipaléolithique de Suisse romande fût l'abri jurassien du Col des Roches près du Locle (Neuchâtel)¹.

L'originalité de la Baume d'Ogens tient autant à sa situation géographique, dans le Jorat septentrional, qu'à certaines particularités de son industrie lithique.

DÉCOUVERTE ET SITUATION

A 1 km à l'est du village d'Ogens (district de Moudon, Vaud) se dresse une falaise de molasse marine supérieure orientée au sud qui domine la rive droite de l'Augine, affluent de la Mentue (Feuille Yverdon No 1203 de la Carte nationale de la Suisse au 1:25 000). Au point déterminé par les coordonnées 173 650/546 190, à 672 m d'altitude, le pied de la falaise, situé 25 m plus haut que le fond du vallon, montre un léger surplomb qui abrite partiellement une étroite terrasse rocheuse recouverte de sable, à laquelle on accède en gravissant un talus boisé (planche 1, 1–2).

Frappé par les analogies que présentait ce site avec la station néolithique bien connue du Vallon des Vaux sur Yvonand², également située dans une falaise molassique

¹ M. Piroutet, Contribution à l'étude du Robenhausien ancien dans les hautes montagnes du Doubs, Bulletin de la Société préhistorique française 25, 1928, 124–128.

L. Reverdin, La station préhistorique du Col des Roches près du Locle (Neuchâtel), Compte rendu annuel de la Société suisse de Préhistoire 22, 1931, 141–158.

² A. Schenk, L'abri sous roche du Vallon des Vaux (Canton de Vaud, Suisse), Bulletin de la Société vaudoise des Sciences naturelles 47, 1911, 401–415).

³ Ce fait explique que, dans le Rapport de l'archéologue cantonal de 1956, l'abri soit signalé sur le territoire de Correvon (Tirage à part de la RHV, décembre 1956, p. l).

d'orientation presque identique, M. R. Kasser remarqua le 1 septembre 1955, en dégageant la végétation qui masquait le surplomb, un amas stratifié compact de cendres, de charbons de bois, de sable, d'os calcinés et d'éclats de silex. Il suffisait d'arracher la couverture végétale de ronces et de clématites pour voir apparaître en coupe une série de couches archéologiques qui s'étendaient sur une longueur de 16 m, une largeur de 1 m à 10 cm, et présentaient une épaisseur maximum de 1,40 m. Alternant avec des lits de sable résultant de la désagrégation de la roche encaissante, les couches cendreuses et charbonneuses n'avaient pu subsister en place que sous l'auvent qui les préservait des intempéries. Par suite de l'érosion, le plafond de l'abri avait peu à peu reculé, et les sédiments, graduellement découpés par la pluie à l'aplomb du bord du rocher, avaient dû être entraînés en partie dans la pente. On se trouvait donc en présence du fond d'un abri dont la stratigraphie apparaissait immédiatement sous un tapis de végétaux.

A partir des matériaux recueillis lors de la découverte et au cours d'une reconnaissance des lieux en 1958, le professeur M.-R. Sauter émit l'hypothèse que l'abri avait été habité au Mésolithique. En effet, l'absence totale de céramique et de pierre polie, la présence d'une faune banale postglaciaire sans animaux domestiques, ainsi que la découverte, parmi d'abondants déchets de taille, d'un petit grattoir court de type azilien (fig. 2, 1) et d'une pointe triangulaire à retouches abruptes (fig. 2, 71) incitaient à rattacher l'occupation de l'abri à une période antérieure au Néolithique. Le professeur Sauter voulut bien nous charger d'effectuer un sondage, qui s'avéra fructueux et confirma les conclusions émises en 1958. C'est le bilan provisoire de deux campagnes de fouilles que nous allons exposer.

Avant sa découverte en 1955, le gisement était totalement inconnu, même des gens du voisinage. Le nom de Baume d'Ogens que nous lui avons donné évoque à la fois le lieu-dit le plus proche, «sur la Baume», plateau situé au haut de la falaise, et la commune à laquelle appartient la partie la plus étendue du site archéologique. Le bord de la falaise marque la limite entre les communes d'Ogens et Correvon³. Pour les habitants des environs, la Baume est une petite caverne située presque au sommet de la

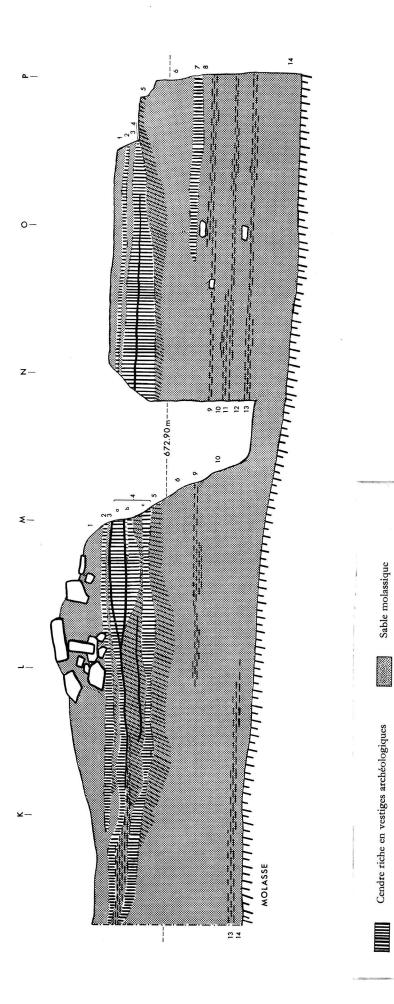


Fig. 1. Ogens VD, La Baume. Profil parallèle à la falaise (partie est). - 1:25.

Sable brun foncé, charbonneux

Bois et coquilles de noisettes carbonisés

Bloc de molasse

Sable rubéfié par le feu

ERRATUM

Annuaire/Jahrbuch 52, 1965, p. 60

Dans l'article de Michel Egloff intitulé «La Baume d'Ogens, gisement épipaléolithique du Plateau vaudois», paru dans le tome 52 (1965) de l'Annuaire, s'est glissée une erreur que l'on pourra aisément corriger à l'aide de la feuille volante jointe au présent volume.

La légende de la fig. 1 (page 60) doit, en effet, se lire comme suit:



Cendre riche en vestiges archéologiques



Bois et coquilles de noisettes carbonisés



Bloc de molasse



Sable molassique



Sable brun foncé, charbonneux



Sable rubéfié par le feu

paroi de molasse, exactement au-dessus de l'abri mésolithique, et qui depuis deux générations au moins sert de terrain de jeu aux enfants de la contrée. Agrandie artificiellement à une date récente, cette cavité n'a pas livré de vestiges anciens. la pente, où la situation en plan des objets ne joue aucun rôle, ceux-ci ayant été entraînés par les eaux, nous nous sommes contentés de tamiser le sable mètre carré par mètre carré et couche par couche, en dressant seulement un plan de densité des trouvailles.

ORGANISATION DES FOUILLES

Les fouilles se sont déroulées de manière suivie en deux étapes: du 10 au 21 août 1964 et du 10 juillet au 27 août 1965. Il faut ajouter à ces périodes 12 jours en hiver 1964. Tant auprès des autorités communales d'Ogens, et plus particulièrement de M. R. Pahud, syndic, qu'auprès de M. R. Roulin, propriétaire d'une moitié du gisement, nous avons toujours trouvé le meilleur accueil. Il y a lieu de remercier aussi M. E. Pelichet, archéologue cantonal, qui a accordé les autorisations nécessaires à nos travaux et rendu possible l'aménagement du chantier, ainsi que le professeur Kasser qui nous laissa toute latitude d'explorer le gisement dont il est l'inventeur. Le professeur Sauter ne cessa de nous conseiller fort utilement. Notre reconnaissance s'adresse enfin à tous les collaborateurs qui, en 1964 ou 1965, se dévouèrent sans compter, par un temps généralement peu clément⁴. Les fouilles n'auraient pu avoir lieu sans les subsides généreusement attribués par l'Etat de Vaud.

Toute la superficie du gisement a été divisée en secteurs d'un mètre carré. Les objets de plus de 2 cm ont été reportés sur le plan d'ensemble. Pour la fouille des niveaux non remaniés conservés sur la terrasse, la technique adoptée a été celle du décapage à la brosse, au pinceau et au grattoir fin en suivant le relief des couches. La brosse a été l'instrument le plus utile, car elle permet l'évacuation de la cendre et du sable tout en maintenant les objets en place (planche 1, 3). La poussière fine dégagée par les couches absolument sèches comprises sous le surplomb a rendu cette opération assez pénible.

Dès le début, nous avons procédé au tamisage intégral des déblais, à l'aide d'un crible aux mailles de 2 mm. Au moyen d'un téléphérique de fortune, les sédiments ont été descendus jusqu'au ruisseau. Le tamisage à l'eau est la seule méthode permettant une récupération intégrale des vestiges, car, quel que soit le soin apporté à la fouille proprement dite, il est exclu de recueillir d'une autre manière tous les microlithes, la longueur de certains d'entre eux étant inférieure à 1 cm. Pour les sédiments de

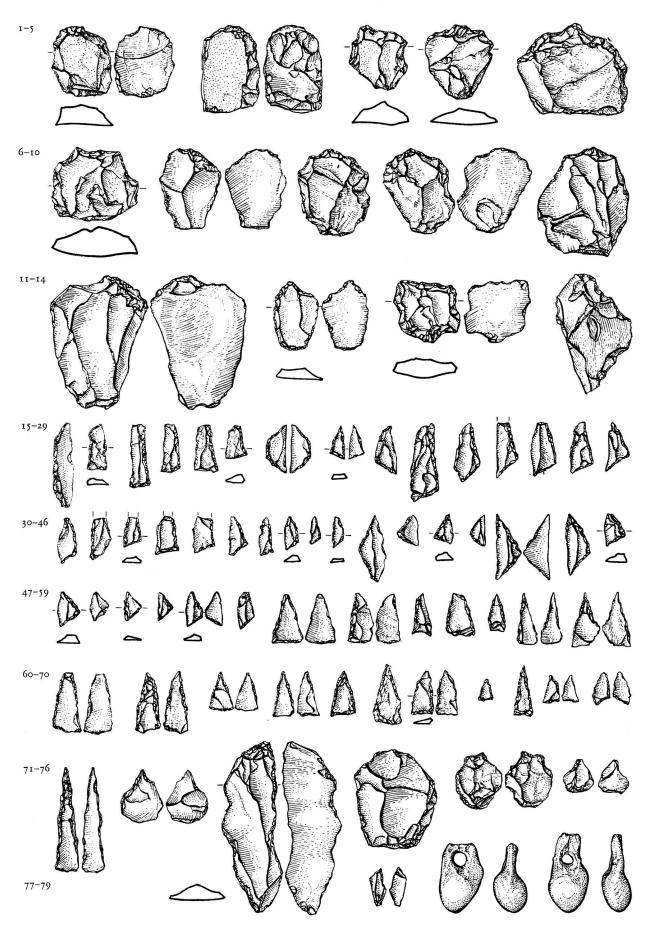
SONDAGE PRINCIPAL

Quand la végétation qui masquait les couches archéologiques eut été enlevée, les limites du gisement apparurent sur trois côtés. Les sédiments atteignaient leur plus grande épaisseur à l'endroit où l'abri était le plus profond et où se dessinait l'amorce d'une voûte. C'est à cet emplacement que nous avons creusé une tranchée perpendiculaire au bord de la falaise, destinée à mettre en lumière le prolongement des couches dans le talus sableux (planche 1, 2).

Le profil des parois du sondage permet de comprendre l'histoire du gisement. A partir du fond de l'abri, du nord au sud, la tranchée a d'abord traversé la masse fortement tassée des sédiments en place (dont on trouvera plus bas la description détaillée). Ainsi que nous l'avons indiqué, les couches ont été découpées par l'érosion au fur et à mesure du recul du plafond de l'abri. On peut estimer qu'une moitié environ du volume des sédiments primitivement accumulés sur la terrasse a été emportée plus bas. Seule la couche correspondant à la première occupation du site, qui adhérait fermement au socle rocheux, a été conservée sur toute la surface de l'abri. Une partie des vestiges plus récents s'est déposée sous forme de strates épousant le relief de la pente. La fig. 1 de la planche 2 montre, sous une couche de 20 à 50 cm d'humus et de sable, la masse cendreuse et charbonneuse s'épaississant pour atteindre son plus grand volume au-dessus d'une dalle, vestige de la partie antérieure, éboulée, du plafond de l'abri. Larges d'un mètre, les 4 dalles retrouvées à 80 cm de profondeur protégeaient autrefois toute la surface de la terrasse actuellement à l'air libre. On peut encore distinguer dans la falaise les points d'où elles se sont détachées. Il s'agit d'une couche de molasse extrêmement dure au-dessus d'un banc plus friable. L'érosion a créé le surplomb qui servit à l'habitat.

On remarque deux couches organiques qui se prolongent sous la dalle. Formées des déblais tombés au cours de l'occupation de l'abri, elles prouvent que la pente du talus gravi par les chasseurs mésolithiques était encore plus prononcée qu'aujourd'hui. Il est impossible de rattacher avec précision ces couches aux niveaux d'habitat conservés sur la terrasse, car il y a solution de continuité entre la stratigraphie inclinée du talus et les dépôts horizontaux de la terrasse. Aussi ne peut-on accorder aux vestiges retrouvés dans la pente la même valeur qu'à ceux qui furent découverts plus haut.

⁴Ce furent Mmes G. Cornil et I. Perret; Mlles R. Aerni, S. Henne, C. Neugebauer et D. Noverraz; MM. R. Biéler, F. Bron, P. Burnet, J.-P. Burnier, A. et M.-B. Egloff, K. Friedli, R. Jaton, R. Kasser, A. Noverraz, M. Perret, A. Rapin, G. Ravussin, J.-C. Tièche, J.-P. Widmer, R. Winkler. Nous avons bénéficié de la collaboration technique de MM. R. Wiesendanger, E. Hennard et L. Roth, du Musée Cantonal d'Archéologie et d'Histoire (Lausanne), où scront déposées les trouvailles.



En résumé, pendant toute l'occupation de l'abri, des déblais furent rejetés au-dessous de la terrasse et se sont accumulés en deux couches distinctes. Après le départ des derniers occupants s'est produite la chute d'une partie de la voûte, qui a eu pour conséquence le glissement de la partie antérieure des couches, sauf le niveau inférieur. De ce fait, les objets qui furent entraînés par la pluie se sont trouvés mêlés les uns aux autres.

Fort heureusement, cette imprécision chronologique n'entraîne pas de conséquences importantes. Le décapage des niveaux conservés *in situ* a montré en effet qu'ils appartiennent tous à une même civilisation.

STRATIGRAPHIE DES DÉPÔTS NON REMANIÉS

Sur la terrasse, les couches archéologiques faisaient penser à un «gâteau feuilleté» où les couleurs blanche de la cendre, noire du charbon, rouge de l'ocre alternaient avec les tonalités jaune et orange du sable. Au-dessus, du sable et des blocs de molasse, vraisemblablement détachés du plafond au moment où s'effondra la partie antérieure de la voûte, s'élevaient jusqu'au rocher en place et scellaient le foyer supérieur (fig. 1).

Six périodes nettement séparées ont pu être distinguées dans cet ensemble⁵.

A. Première période (Couches 13-14).

Un premier groupe de chasseurs s'est établi sur une couche de sable recouvrant le socle de molasse. Les vestiges de six foyers bien délimités alignés en bordure de la terrasse témoignent de leur passage. Les deux foyers situés à l'extrémité ouest de l'abri ont été construits avec un soin particulier. L'un d'eux (planche 2, 2) était bordé par deux cercles concentriques de blocs de molasse. L'autre consistait en une cuvette circulaire d'un diamètre de 70 cm creusée dans le sable et tapissée de dallettes de molasse et de gneiss. Les autres foyers de ce niveau étaient beaucoup plus sommaires et apparaissaient sous forme d'aires de sable rubéfié et charbonneux

⁵ Un profil des couches a été prélevé, au moyen d'une gaze enduite d'une solution d'Acronal 14 D.

contenant des parcelles de molasse roussie et quelques ossements de cervidés qui ne présentaient en général, fait surprenant, que d'infimes traces de carbonisation.

Il est permis de se demander, vu la faible quantité d'ossements brûlés de ce niveau comparée à l'abondance des os carbonisés du principal foyer supérieur, si l'abri n'a pas été utilisé périodiquement pour la préparation de réserves de viande. Manifestement, quatre des foyers de la couche inférieure n'ont pas servi à cuire du gibier, mais tout au plus à réchauffer les habitants de l'abri. Plus probablement, ils devaient produire de la fumée destinée à la conservation de la viande, qui séchait en plein soleil⁶. Pour une telle opération, l'endroit était très bien choisi, à l'abri des vents et orienté au sud. Des fragments de bois de chêne carbonisé permettront de dater cet ensemble avec plus de précision que ne l'autorisent la faune (Cervus elaphus L., Capreolus capreolus L., Sus scrofa L.) et l'industrie lithique, qui comprend 6 triangles et 2 segments de cercle microlithiques ainsi que 2 grattoirs denticulés, voisinant avec des centaines d'éclats atypiques. La pendeloque en crâche de Cerf perforée de la planche 3, 1 provient également de ce niveau.

B-C. Deuxième et troisième période (Couches 9-12).

Durant un abandon momentané de l'abri, une couche de sable épaisse de 10 cm (couche 12) s'est déposée sur les vestiges de la couche inférieure. A quelle durée correspond cette phase intermédiaire? Il est difficile de le dire avant que n'aient été effectuées des datations par la méthode du C 14, car l'érosion de la molasse peut varier considérablement suivant les conditions atmosphériques. Cette couche contenait pêle-mêle quelques parcelles ligneuses carbonisées, des esquilles osseuses et des éclats de silex qui s'y sont infiltrés par suite du piétinement du niveau supérieur.

Des couches superposées au niveau 12 ne subsiste plus que la partie plaquée contre le fond de l'abri. Deux minces niveaux de sable brun foncé à forte densité de charbons (9 et 11) indiquent des paléosols.

D. Quatrième période (Couches 7-8).

Dans l'angle est de l'abri s'étendait sur une longueur de 1 m 20 un foyer qui apparaissait en stratigraphie sous forme d'une bande de cendres blanches épaisse de 5–10 cm (planche 2, 3, 10 cm au-dessous du jalon), mais qui, contre le rocher, prenait la forme d'une cuvette bourrée d'ossements de Cerf en excellent état de conservation. Quelques lamelles scalènes microlithiques voisinaient avec les os. A propos de ce foyer également, nous nous sommes demandé si nous n'avions pas là les vestiges d'une réserve de viande boucanée, qui aurait été laissée sur place.

⁶ M. Escalon de Fonton signale une constatation analogue effectuée dans le niveau sauveterrien de la Baume de Montelus (Gard), où il a mis en évidence les vestiges d'une sècherie de poissons (Archeologia, 6, 1965, p. 59).

Fig. 2. Ogens VD, La Baume. – Industrie lithique: grattoirs (1–14 et 74), segments (15 et 21), lamelles à bord abattu (16–20), lamelles scalènes (26–27), triangles de divers types (22–25, 28–71; les nos 57–59, 61–62 et 71 sont des pointes aiguës à base tranchante), microburins de base (76) et de pointe (77), lame à coches (73), perçoirs (72 et 75). Les nos 18–20 et 75 sont en cristal de roche. 78–79: pendeloques en canines de Cerf. – 1:1.

E. Cinquième période (Couches 4-6).

Après un nouvel abandon de l'abri, qui a permis le dépôt d'une couche sableuse de 15 à 35 cm (couche 6), apparaissaient les vestiges laissés par la période d'occupation la plus longue que le site ait connue, si l'on en juge d'après l'épaisseur des dépôts. Un vaste foyer au profil lenticulaire, long de 5 m 60 et d'une épaisseur maximum de 30 cm, témoignait d'un séjour prolongé. Le foyer a été rallumé à plusieurs reprises. En stratigraphie, on pouvait distinguer plusieurs sous-niveaux (fig. 1). Des couches charbonneuses (l'une, épaisse de 15 mm, consistait uniquement en coquilles de noisettes carbonisées) succédaient à des couches de cendre pure, subdivisées par des strates de sable roussi épaisses de quelques millimètres. L'espoir d'établir une microstratigraphie significative au point de vue chronologique s'avéra cependant illusoire car, vingt centimètres plus au nord, en direction du fond de l'abri, les couches, devenues encore plus minces, se mêlaient inextricablement. Nous avons aussi constaté que des os longs traversaient obliquement plusieurs des feuillets que nous nous efforcions de distinguer l'un de l'autre. Enfin, on conçoit aisément que des chasseurs revenant à de courts intervalles allumer un feu au même endroit respectaient fort peu la stratigraphie sous-jacente et approfondissaient parfois un foyer plus ancien pour y établir le leur. L'opération était d'autant plus facile qu'aucun matériau n'est plus meuble que le sable et la cendre.

Finalement, nous avons distingué 3 sous-niveaux (a, b, c) correspondant aux parties supérieure, moyenne et inférieure du grand foyer. Ils sont séparés par des lits de sable, dont on ne saurait dire s'il s'est déposé naturellement durant un abandon (peut-être saisonnier) de l'abri, ou s'il a été jeté sur le foyer. A la base, le sable a été rubéfié sur une épaisseur de 10 cm.

Plusieurs centaines de fragments osseux carbonisés, qui doivent encore être déterminés, ont été recueillis dans la cendre. Ils sont souvent réduits à de menues esquilles, les chasseurs ayant cherché à extraire la moelle. De même que le bois et les coquilles de noisettes, les os ont aussi servi de combustible. Quelques amas d'ossements plus grands ont pu être dégagés.

A part les vestiges organiques, quelques kilos d'éclats de pierre, en grande majorité fendillés par le feu, ont été recueillis. Un à deux pour cent étaient retouchés: triangles et lamelles à bord abattu d'une extrême petitesse, grattoirs de types divers, et un type de pointe qui n'a été découvert en place que dans la couche 4a. D'une longueur variant de 10 à 28 mm, elle présente la forme d'un triangle isocèle très allongé à base tranchante, dont l'extrémité opposée est aussi piquante qu'une aiguille; les deux côtés égaux ont été abattus par une retouche abrupte normale (fig. 2, 71). A notre connaissance, ce type

d'outil est inédit. S'agit-il d'une pointe de flèche, tranchante ou pointue suivant le côté par lequel on l'utilisait, ou éventuellement d'un perçoir? Aucune de ces hypothèses n'est vérifiable.

En dehors des limites du foyer, des ossements de Cerf étaient déposés contre la paroi du fond de l'abri. Les os d'une patte étaient en connexion. Il semble donc, dans ce cas également, que de la venaison ait été séchée à l'abri du surplomb, au soleil et à la fumée. Un beau poinçon (planche 3, 3) a été aussi découvert en bordure du foyer. D'autres vestiges d'industrie osseuse seront décrits plus bas.

F. Sixième période (Couches 2-3).

Epaisse de 3 à 5 cm, une couche de sable presque complètement dépourvue de trouvailles recouvrait cet important niveau et servait de base au dernier foyer de l'abri, mince couche de cendres contenant des coquilles de noisettes, du bois, de l'os carbonisés et de rares éclats de silex.

ÉLÉMENTS DE DATATION

A. Faune et végétaux.

Les vestiges fauniques et végétaux sont en cours de détermination.

Pris dans toute l'épaisseur des sédiments, les fragments osseux déterminés par M. P. Strinati se rapportent aux espèces suivantes:

Cerf – Cervus elaphus L.; Chevreuil – Capreolus capreolus L.; Sanglier – Sus scrofa L.; Blaireau – Meles meles L.; Renard – Vulpes vulpes L.; Martre – Martes spec.

Madame M. Villaret, du Musée botanique de Lausanne, a déjà relevé, parmi les débris de végétaux macroscopiques carbonisés que nous lui avons soumis, la présence des espèces suivantes:

Chêne – Quercus L.; Noisetier – Corylus avellana L.; Sorbier – Sorbus spec.; Frêne – Fraxinus L.; Pin – Pinus spec.

Le fort pourcentage de Quercus et de Corylus dans tous les niveaux est remarquable. Des prélèvements en vue d'analyses polliniques ont été effectués dans chaque couche. Ils ont été examinés par M. D. Weidmann au Laboratoire de Botanique de l'Université de Lausanne (Professeur P. Villaret). Malheureusement, tous les échantillons étaient stériles, le sable sec et aéré n'ayant pas permis la conservation des pollens.

B. Industries.

Industrie lithique: elle frappe par ses dimensions extrêmement réduites. Aucun triangle, aucune lamelle à bord abattu n'a plus de 28 mm. Plusieurs ont moins d'un cm de longueur. Le «record» en la matière est détenu par un triangle intact, retouché, qui n'a que 6 mm (fig. 2, 67). Le reste de l'outillage microlithique est constitué par des segments (fig. 2, 15 et 21; le no 15 porte un piquant trièdre), des perçoirs (fig. 2, 72 et 75), les pointes à base tranchante décrites plus haut (fig. 2, 57–59, 61–62, 71) et des grattoirs (fig. 2, 1–14 et 74) dont aucun ne dépasse 4 cm; façonnés sur éclat ou sur bout de lame, ils sont le plus souvent denticulés. Grattoirs, lamelles à bord abattu et triangles sont les formes les plus fréquemment rencontrées.

Parmi les pièces de technique, signalons 3 microburins et 2 lames à coches (fig. 2, 76–77 et 73). La faible proportion des lames à coche et des microburins peut surprendre. En fait, il ressort de l'examen de l'outillage que la technique du coup du microburin a été rarement appliquée à la fabrication des microlithes géométriques d'Ogens. La finesse des lamelles permettait un mode de fragmentation non systématique, par flexion ou choc sur une enclume sans que le point de rupture n'eût été préalablement déterminé par une coche.

Toutes les couches présentent la même variété d'outillage, à part les pointes à base tranchante qui n'ont été trouvées que dans le niveau 4. Les triangles sont très divers. Ils sont scalènes ou isocèles, retouchés sur un, deux ou trois côtés. L'un des côtés peut être concave ou convexe. Le no 36 de la fig. 2 porte deux minuscules encoches. Les triangles présentent une caractéristique commune: l'un de leurs angles au moins consiste en une pointe très aiguë. La recherche d'un piquant acéré paraît être le but que se sont proposé les tailleurs de silex d'Ogens. Tel est aussi le trait commun des lamelles scalènes⁷ (fig. 2, 26–28).

Il est important de relever que la Baume d'Ogens n'a livré aucun trapèze, aucune pointe du Tardenois ni de Sauveterre.

Enfin, il faut aussi inclure dans l'industrie lithique des éclats de quartzite à dos cortical, dont l'aspect fruste contraste avec la finesse des microlithes. Ces éclats tranchants étaient adaptés aux tâches que ne permettaient pas d'accomplir des instruments lilliputiens. Le grain grossier de leur matériau empêchait de les retoucher, et c'est la raison pour laquelle, sans doute, les publications font si rarement état d'un tel outillage de fortune.

Il est difficile de déterminer ce qui a pu inciter les chasseurs d'Ogens à fabriquer des armatures d'une incroyable minutie. Aucun autre gisement de Suisse n'a révélé d'industrie aussi petite. Cette rareté est-elle due à des fouilles sans tamisage? Mais les nucléus, tout au moins, auraient dû permettre de supposer l'existence de microlithes lilliputiens. Certains nucléus d'Ogens ont les dimensions d'une grosse noisette, très peu dépassent 3 cm de longueur, presque tous ont été débités jusqu'au moment où il devenait impossible d'en tirer un nouvel éclat utilisable. C'est très probablement aux difficultés d'approvisionnement en matière première qu'il faut attribuer la petitesse de l'outillage d'Ogens. Il n'existe pas de gisement de silex dans la région, et les rognons de silex blond, gris ou rouge, de radiolarite, de quartzite noir à grain fin ont dû être recherchés dans la moraine avoisinante parmi des monceaux de cailloux inutilisables. La chance a particulièrement favorisé les chercheurs le jour où ils ont découvert du cristal de roche, d'où ils ont extrait une lame de 42 mm, un microperçoir, des lamelles à bord abattu qui sont de véritables bijoux (fig. 2, 18-20

Il serait téméraire de vouloir tirer des conclusions à partir d'un outillage incomplètement connu.

Cependant, dans l'état actuel des recherches, nous pensons que l'industrie lithique d'Ogens appartient à une phase ancienne du Mésolithique. La forte proportion des lamelles à bord abattu et des triangles scalènes longs et étroits, l'absence de trapèzes et de pièces à retouche envahissante donnent une impression d'ancienneté, que confirme l'absence des harpons dans l'industrie osseuse. S'ajoutant à l'existence de pointes à base tranchante d'un type inédit, à la rareté des microburins et des lames à coche, à l'absence (provisoire?) de burins, et aux dimensions infimes de la plus grande partie de l'outillage, ces mêmes traits permettent de définir un faciès original du Mésolithique que nous proposons d'appeler, sous toutes réserves, «faciès d'Ogens».

Industrie osseuse: elle comprend des poinçons obtenus à partir d'os longs (planche 3, 3-6), des lissoirs fragmentaires, dont l'un est remarquablement poli par un long usage (fig. 3, 7). D'une défense de sanglier a été détachée une lamelle pointue qui a été utilisée (planche 3, 8). La face interne de l'objet présente des traces très nettes de raclage.

Les crâches perforées (planche 3, 1–2 et fig. 2, 78–79) ont déjà été mentionnées⁸. Pendeloques en canines de Cerf, poinçons, lissoirs, lamelles en défense de Sanglier se retrouvent sous une forme identique dans le gisement épipaléolithique de Birsmatten (Berne) récemment publié⁹. Entre les abris sous roche de Birsmatten et d'Ogens existent des analogies qu'il sera intéressant de préciser au cours d'une étude plus approfondie.

Divers: Un autre trait commun aux gisements mésolithiques du vallon de l'Augine et de la vallée de la Birse consiste dans la présence, à tous les niveaux de la Baume d'Ogens, d'ocre rouge pulvérisée ou sous forme de

⁷ Elles correspondent à la définition du type 68 de la classification de J. Tixier, (Typologie de l'Epipaléolithique du Maghreb, Paris 1963, 113).

⁸ L'utilisation comme parures des canines de Cerf est attestée en Europe à partir du Chatelperronien, et se prolonge jusqu'au Néolithique.

⁹ H.-G. Bandi (et divers collaborateurs), Birsmatten Basisgrotte, Acta Bernensia 1, 1964.

nodules d'hématite. Une plaquette de schiste (planche 3, 10) a servi de palette. La moitié d'une des faces porte des zones de peinture rouge.

Quelques silex travaillés ont été ocrés. Il ne s'agit pas d'objets entrés accidentellement en contact avec de l'oxyde de fer, mais de témoignages d'une coutume dont les mobiles nous échappent.

Mentionnons enfin un polissoir en grès (planche 3, 9), qui a dû être utilisé pour le façonnage des poinçons.

CONCLUSION

A quelle phase du Postglaciaire appartiennent ces vestiges? Les végétaux macroscopiques ont été apportés dans l'abri par l'homme. Ils représentent le résultat d'un choix motivé par les besoins de l'alimentation et du chauffage. Par conséquent, la proportion des diverses espèces recueillies dans chaque niveau n'offre pas un reflet fidèle du milieu environnant, contrairement aux indications que fourniraient des pollens. En l'absence d'un diagramme pollinique, on ne saurait affirmer valablement qu'un point: la Baume d'Ogens a été fréquentée exclusivement durant le Postglaciaire, au plus tard durant l'Atlantique récent.

Seules des datations absolues permettront de déterminer avec plus de précision la chronologie du site.

RÉSUMÉ

L'auteur décrit les résultats provisoires de deux campagnes de fouilles effectuées en 1964 et 1965 dans un abri sous roche récemment découvert près d'Ogens (district de Moudon, Vaud). Situé au pied d'une paroi de molasse, le gisement comprenait six niveaux d'occupation distincts, tous attribuables au Mésolithique. C'est le premier site antérieur au Néolithique signalé sur le Plateau à l'ouest de l'Aar. Il a livré de l'industrie osseuse et une industrie lithique de très petites dimensions en silex, quartzite et cristal de roche, qui comporte un type de pointe inédit.

Provenance des illustrations

Figure 1: dessin de l'auteur

Figure 2: dessins de Mlle J. N. Bächli, Musée National Suisse,

Zurich

Planche 1: Photos J.-P. Widmer (1) et M. Egloff (2, 3)

Planche 2: Photos de l'auteur

Planche 3: Photos E. Hennard, Musée Cantonal d'Archéologie et

d'Histoire, Lausanne

Adresse de l'auteur

Michel Egloff, Musée du Vieil Yverdon, 1400 Yverdon

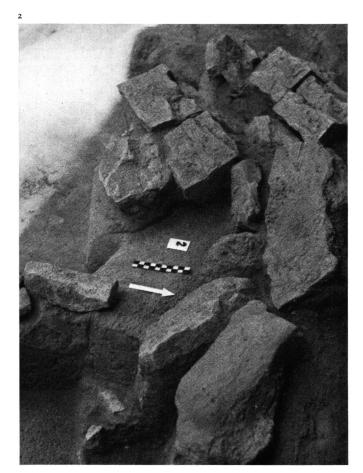






Planche 1. Ogens VD, La Baume. – 1. Falaise de la Baume d'Ogens vue de la rive gauche de l'Augine. Le gisement se trouve derrière les arbres, à l'intersection des deux flèches. Dans l'angle supérieur droit, le village de Correvon. – 2. Partie est de l'abri. Etat avant le début des fouilles. – 3. Surface de la couche 4 (grand foyer), à gauche du jalon de la fig. 2. Les fiches blanches indiquent des vestiges osseux et lithiques. La flèche est orientée au nord.





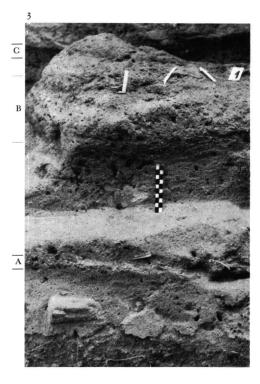


Planche 2. Ogens VD, la Baume. – 1. Stratigraphie perpendiculaire à la falaise (voir planche 1, fig. 2). A gauche, paroi de molasse. A droite, dalle provenant du plafond de l'abri comprise entre deux couches organiques très charbonneuses. Vue en direction de l'est. – 2. Un des foyers appartenant à la première période d'occupation de l'abri (couche 13). – 3. Détail de la stratigraphie parallèle à la falaise. 3 foyers superposés séparés par des couches de sable apparaissent en coupe. Le sable est rubéfié à la base du foyer B.

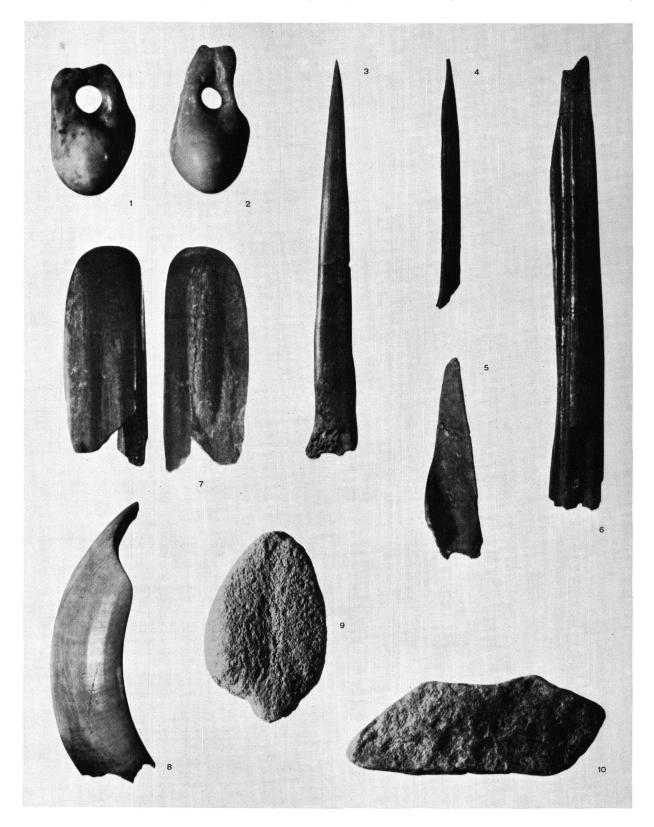


Planche 3. Ogens VD, la Baume. – Canines de Cerf perforées (1–2). – Poinçons (3–6). – Extrémité d'un lissoir (7). – Lamelle en défense de sanglier travaillée (8). – Polissoir en grès (9). – Plaquette de schiste ocrée (10). – 1:1 (3–8), 1:2 (9–10), 2:1 (1–2).